

Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026

Titre de créance de droit français offrant une **protection du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance, et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.**



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽²⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 est un titre de créance alternatif à un investissement dynamique de type taux.

- **Durée maximale d'investissement : 12 ans 3 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0014013LB2**
- **Période de commercialisation : du 24 octobre 2025 au 30 janvier 2026.** La période de commercialisation peut être close à tout moment.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽³⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

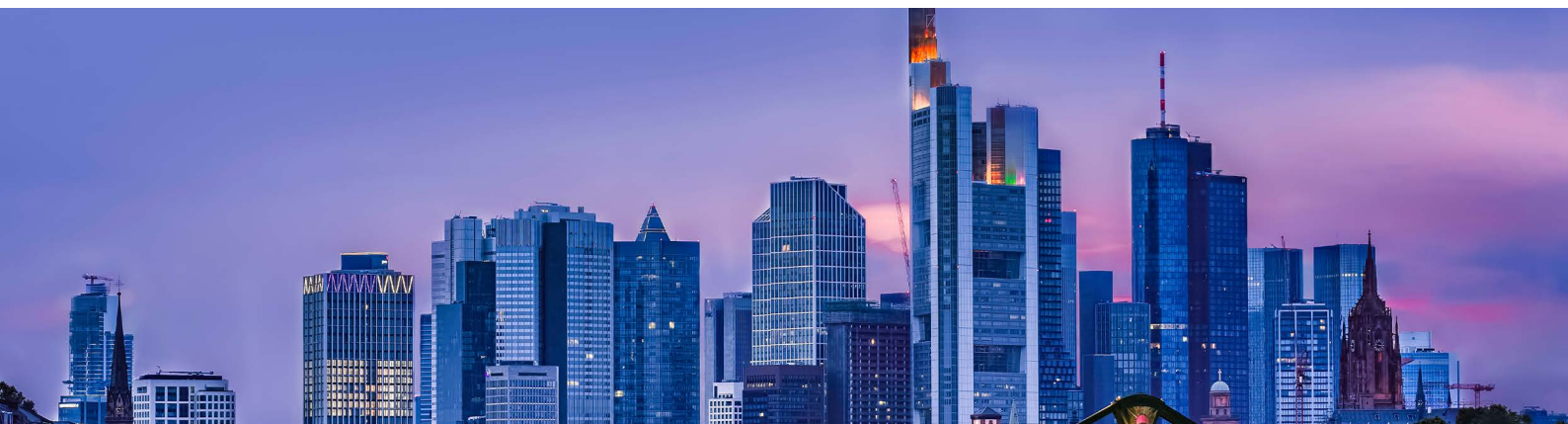
- Une exposition au marché des taux Euro par le biais d'une indexation du produit à l'indice de taux Euribor 12 mois (nommé ci-après le « Euribor 12M »).
- Le versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %⁽¹⁾ au titre de chaque trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,70 %.
- De la fin du 4^e trimestre à la fin du 47^e trimestre, une possibilité de remboursement automatique anticipé du Capital Initial, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,00 %.
- À l'échéance des 12 ans (48 trimestres), en l'absence de remboursement automatique anticipé, un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, quel que soit le niveau de l'Euribor 12M.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du cours de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale en cas de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur. Dans cette brochure, les Taux de Rendement Annuel (TRA) bruts sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 30 janvier 2026 jusqu'à la Date d'Échéance le 2 février 2038 ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 janvier 2026 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).



Avantages / Inconvénients



► Avantages

- De la fin du 1^{er} à la fin du 48^e trimestre, le **versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %⁽¹⁾ au titre du trimestre** si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,70 %.
- De la fin du 4^e à la fin du 47^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,00 %, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial⁽¹⁾ (soit un TRA brut maximum de 6,13 %⁽³⁾).
- À l'échéance des 12 ans (48 trimestres), si Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 n'a pas été rappelé par anticipation, et quel que soit le niveau de l'Euribor 12M, l'investisseur récupère son Capital Initial⁽¹⁾.



► Inconvénients

- Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an (4 trimestres) à 12 ans (48 trimestres).
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,50 % par trimestre écoulé (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux Euribor 12M.
- Le titre de créance comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement anticipé du produit, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles pourrait être moins favorable. Plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

► Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de perte en capital et/ou risque de coupons faibles voire nuls lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du Sous-Jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la variation des niveaux de taux d'intérêts** : la valeur des titres de créance dont les coupons et/ou les montants de remboursement sont fixes et à plus forte raison les titres de créance à coupon zéro est susceptible d'être affectée en cas de hausse des taux d'intérêt. La valeur de marché des titres de créance diminuerait alors jusqu'à ce que le rendement de ces titres de créance soit approximativement égal au taux d'intérêt de marché. L'impact des variations des taux est plus important lorsque la variation affecte les taux d'intérêt correspondant à la maturité des titres de créance concernées que lorsqu'elle affecte les taux d'intérêt à plus court terme.
- **Risques de réinvestissement** : les conditions de marché prévalant au moment du remboursement anticipé des titres de créance pourraient ne pas être similaires à celles qui prévalaient au moment où l'investisseur dans les titres de créance a été réalisé. Les investisseurs pourraient donc se trouver dans l'incapacité de réinvestir le montant de remboursement anticipé dans des instruments ayant une maturité initiale égale à celles des titres de créance à un taux de rendement comparable.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

► Versement d'un coupon conditionnel de 1,50 % par trimestre, possible du 1^{er} au 48^e trimestre

Du 1^{er} au 48^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,70 %, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Paiement de Coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon de 1,50 % au titre du trimestre écoulé

► Remboursement automatique anticipé possible du 4^e au 47^e trimestre

De la fin du 4^e trimestre à la fin du 47^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,00 %, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial

(soit un TRA brut⁽³⁾ compris entre 0,13 % et 6,13 %⁽⁵⁾)

(soit un TRA net⁽⁴⁾ compris entre -0,87 % et 5,07 %⁽⁵⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Remboursement à l'échéance des 12 ans (48 trimestres)

Quel que soit le niveau de l'Euribor 12M, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 2 février 2038 :

Le Capital Initial

(soit un TRA brut⁽³⁾ compris entre 0,00 % et 6,13 %⁽⁶⁾)

(soit un TRA net⁽⁴⁾ compris entre -1,00 % et 5,07 %⁽⁶⁾)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

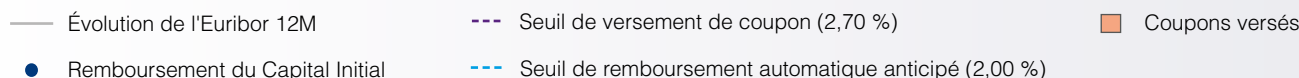
⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon conditionnel de 1,50 % au titre des trimestres 1 à 47 et à un remboursement automatique anticipé à la dernière Date de Remboursement Automatique Anticipée (le 2 novembre 2037).

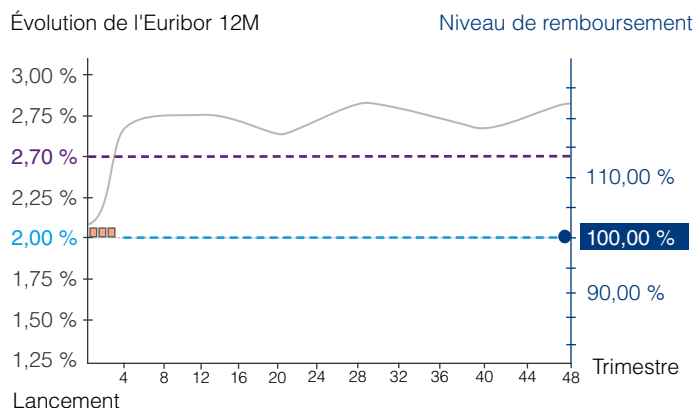
⁽⁶⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon conditionnel de 1,50 % au titre des trimestres 1 à 48.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



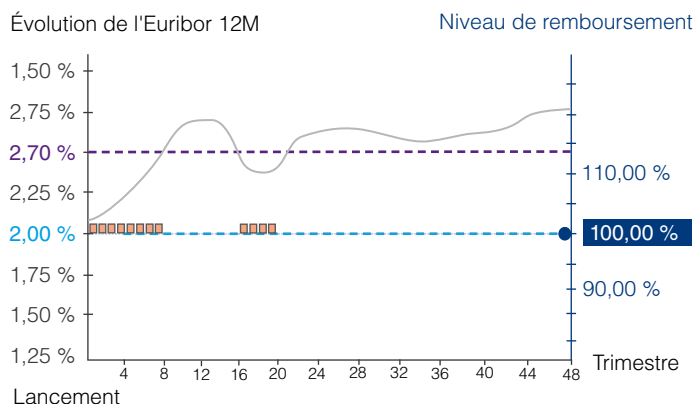
► Scénario défavorable : Hausse de l'Euribor 12M en cours de vie et à l'échéance



- Du 1^{er} trimestre au 3^e trimestre, à chaque Date d'Évaluation Trimestrielle, l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,70 % : un coupon conditionnel de 1,50% est versé au titre de chacun de ces trimestres (soit 3 coupons au total).
- À partir du 4^e trimestre, à chaque Date d'Évaluation Trimestrielle, le niveau de l'Euribor 12M est strictement supérieur au seuil de versement de coupon de 2,70 % et aucun coupon n'est versé.
- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle, le niveau de l'Euribor 12M est strictement supérieur à 2,00 %. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Échéance, l'investisseur reçoit son Capital Initial.

Valeur totale des coupons versés : 4,50 %
Remboursement final : 100,00% du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 0,38 %
TRA net⁽²⁾ : -0,62 %

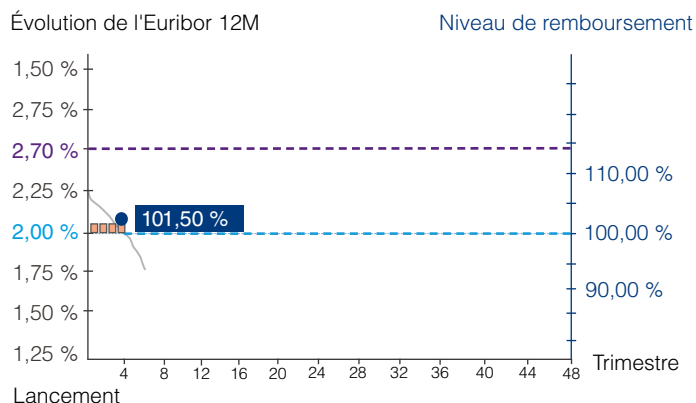
► Scénario médian : Stabilité ou hausse modérée de l'Euribor 12M en cours de vie et à l'échéance



- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle, du 1^{er} trimestre au 8^e trimestre, puis du 16^e trimestre au 19^e trimestre, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,70 % : un coupon conditionnel de 1,50% est versé au titre de chacun de ces trimestres (soit 12 coupons au total).
- Aux Date d'Évaluation Trimestrielle, le niveau de l'Euribor 12M est strictement supérieur à 2,00 %. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Échéance, l'investisseur reçoit son Capital Initial.

Valeur totale des coupons versés : 18,00 %
Remboursement final : 100,00% du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 1,60 %
TRA net⁽²⁾ : 0,59 %

► Scénario favorable : Forte baisse de l'Euribor 12M à court terme, et activation du remboursement automatique anticipé dès le 4^e trimestre



- Du 1^{er} trimestre au 4^e trimestre, à chaque Date d'Évaluation Trimestrielle, l'Euribor 12M est inférieur ou égal à 2,70% : un coupon conditionnel de 1,50% est versé au titre de chacun de ces trimestres (soit 4 coupons au total).
- Au 4^e trimestre, à la 4^e Date d'Évaluation Trimestrielle, le niveau de l'Euribor 12M est inférieur à 2,00 %, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial.

Valeur totale des coupons versés : 6,00 %
Remboursement anticipé : 100,00% du Capital Initial + le dernier coupon de 1,50 %
TRA brut⁽¹⁾ : 6,08 %
TRA net⁽²⁾ : 5,02 %

Information importante : la valorisation du titre de créance en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Euribor 12M et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle, si le niveau de l'Euribor 12M est proche de 2,00 %. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Euribor 12M, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Évolution historique du taux Euribor 12 mois

Le taux Euribor (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Le taux d'intérêt Euribor à 12 mois est le taux moyen auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 12 mois.

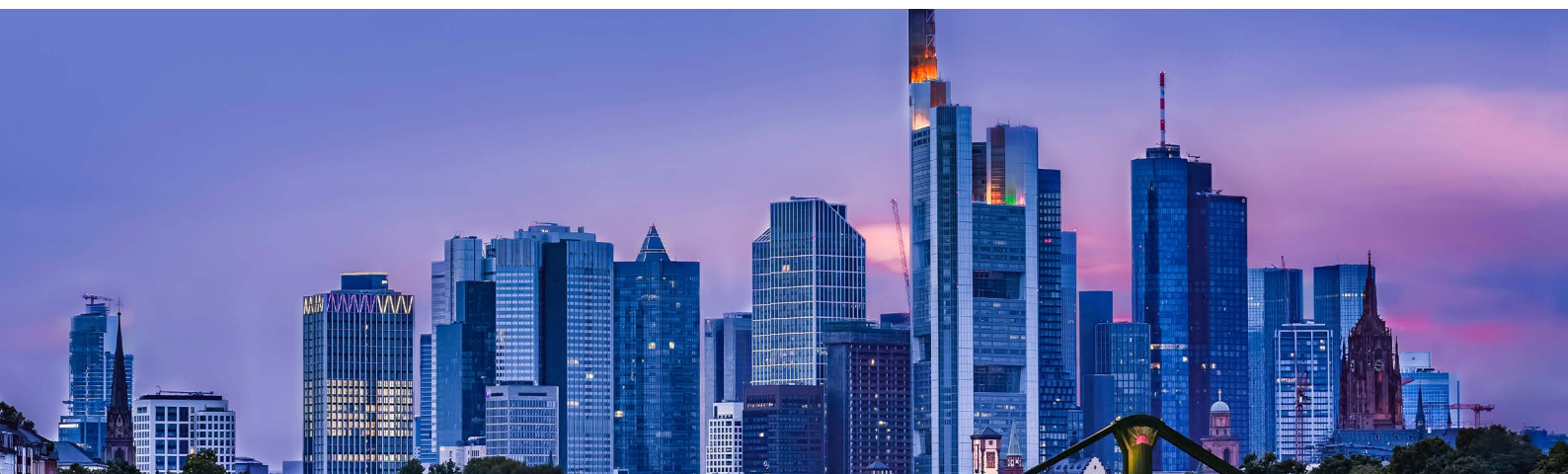
L'Euribor 12 mois est disponible sur plusieurs sites d'information financières : <https://www.euribor-rates.eu/fr/taux-euribor-actuels/4/euribor-taux-12-mois/>



Source : Bloomberg, du 13/10/2013 au 13/10/2025

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 24 octobre 2025 (9h00 CET) au 30 janvier 2026 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Garantie en capital	Garantie en capital à hauteur de 100 % à l'échéance et en cas de remboursement automatique anticipé. Risque de perte en capital non mesurable en cours de vie en cas de revente à l'initiative de l'investisseur.
Devise	Euro (EUR)
Code ISIN	FR0014013LB2
Sous-jacent	Euribor 12 mois, observé à 11h du matin, heure de Francfort (code Bloomberg : EUR012M Index, page Reuters : EURIBOR1YD) tel que publié par l'EMMI (European Money Market Institute)
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Prix de Souscription	Le Prix de souscription progressera selon un échéancier monétaire fixé à 2,00%. Il évoluera donc durant la Période de commercialisation en allant de 99,463% au 24 octobre 2025 pour atteindre 100,00% le 30 janvier 2026.
Valeur Nominale	1 000 €
Durée maximale d'investissement	12 ans 3 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Date d'Émission	24 octobre 2025
Date d'Échéance	2 février 2038
Dates d'Évaluation Trimestrielle	24 avril 2026 ; 27 juillet 2026 ; 26 octobre 2026 ; 26 janvier 2027 ; 26 avril 2027 ; 26 juillet 2027 ; 26 octobre 2027 ; 26 janvier 2028 ; 24 avril 2028 ; 26 juillet 2028 ; 26 octobre 2028 ; 26 janvier 2029 ; 24 avril 2029 ; 26 juillet 2029 ; 26 octobre 2029 ; 28 janvier 2030 ; 24 avril 2030 ; 26 juillet 2030 ; 28 octobre 2030 ; 27 janvier 2031 ; 24 avril 2031 ; 28 juillet 2031 ; 27 octobre 2031 ; 26 janvier 2032 ; 26 avril 2032 ; 26 juillet 2032 ; 26 octobre 2032 ; 26 janvier 2033 ; 25 avril 2033 ; 26 juillet 2033 ; 26 octobre 2033 ; 26 janvier 2034 ; 24 avril 2034 ; 26 juillet 2034 ; 26 octobre 2034 ; 26 janvier 2035 ; 24 avril 2035 ; 26 juillet 2035 ; 26 octobre 2035 ; 28 janvier 2036 ; 24 avril 2036 ; 28 juillet 2036 ; 27 octobre 2036 ; 26 janvier 2037 ; 24 avril 2037 ; 27 juillet 2037 ; 26 octobre 2037 ; 26 janvier 2038
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	2 février 2027 ; 3 mai 2027 ; 2 août 2027 ; 2 novembre 2027 ; 2 février 2028 ; 2 mai 2028 ; 2 août 2028 ; 2 novembre 2028 ; 2 février 2029 ; 2 mai 2029 ; 2 août 2029 ; 2 novembre 2029 ; 4 février 2030 ; 2 mai 2030 ; 2 août 2030 ; 4 novembre 2030 ; 3 février 2031 ; 2 mai 2031 ; 4 août 2031 ; 3 novembre 2031 ; 2 février 2032 ; 3 mai 2032 ; 2 août 2032 ; 2 novembre 2032 ; 2 février 2033 ; 2 mai 2033 ; 2 août 2033 ; 2 novembre 2033 ; 2 février 2034 ; 2 mai 2034 ; 2 août 2034 ; 2 novembre 2034 ; 2 février 2035 ; 2 mai 2035 ; 2 août 2035 ; 2 novembre 2035 ; 4 février 2036 ; 2 mai 2036 ; 4 août 2036 ; 3 novembre 2036 ; 2 février 2037 ; 4 mai 2037 ; 3 août 2037 ; 2 novembre 2037
Dates de Paiement des Coupons	4 mai 2026 ; 3 août 2026 ; 2 novembre 2026 ; 2 février 2027 ; 3 mai 2027 ; 2 août 2027 ; 2 novembre 2027 ; 2 février 2028 ; 2 mai 2028 ; 2 août 2028 ; 2 novembre 2028 ; 2 février 2029 ; 2 mai 2029 ; 2 août 2029 ; 2 novembre 2029 ; 4 février 2030 ; 2 mai 2030 ; 4 novembre 2030 ; 3 février 2031 ; 2 mai 2031 ; 4 août 2031 ; 3 novembre 2031 ; 2 février 2032 ; 3 mai 2032 ; 2 août 2032 ; 2 novembre 2032 ; 2 février 2033 ; 2 mai 2033 ; 2 août 2033 ; 2 novembre 2033 ; 2 février 2034 ; 2 mai 2034 ; 2 août 2034 ; 2 novembre 2034 ; 2 février 2035 ; 2 mai 2035 ; 2 août 2035 ; 2 novembre 2035 ; 4 février 2036 ; 2 mai 2036 ; 4 août 2036 ; 3 novembre 2036 ; 2 février 2037 ; 4 mai 2037 ; 3 août 2037 ; 2 novembre 2037 ; 2 février 2038
Convention Jour Ouvré	Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié.
Jour Ouvré	TARGET
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des titres de créance placés, calculé sur la durée de vie maximale des titres de créances. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur les sites d'information financière de Bloomberg, Reuters, Six Telekurs et la page https://equityderivatives.natixis.com/ .
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Place de cotation des titres de créance	Euronext Paris
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent le produit **Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Phoenix Taux E12M Trimestrielle Janvier 2026** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de retraite ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 22 octobre 2025 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de Euronext Paris (<https://live.euronext.com/fr>), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014013LB2/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis
Société Anonyme au capital de 6 339 247 192 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 14 octobre 2025

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME

